



# Règlement Intérieur Gati-Foot



## **Article 1 : Licence et Cotisation**

Après mes séances d'essais, je dois obligatoirement prendre ma licence pour continuer à pratiquer au club (entraînement et match). Je ne pourrais pas être convoqué par mon éducateur/entraîneur si je n'ai pas réglé une partie de la cotisation.

## **Article 2 : Autorisation à quitter le club**

Elle ne pourra être autorisée qu'en cas de règlement de cotisation. Le licencié devra en informer son éducateur/entraîneur. En cours de saison et en dehors des périodes de mutation, le conseil d'administration se réserve le droit de refuser une mutation non justifiée (déménagement, situation sportive...).

## **Article 3 : Respect des personnes et des biens**

Chaque adhérent s'engage à respecter adversaires, arbitres et leurs décisions, spectateurs ainsi que tous les autres adhérents du club.

Je préviens mon éducateur/entraîneur de mes absences aux entraînements comme aux matchs le plus tôt possible.

Chaque joueur s'engage à respecter les choix des éducateurs/entraîneurs (composition de l'équipe, tactique de jeu...). Les parents ne pourront s'opposer à ce que leur enfant joue dans une équipe de sa catégorie ou de sa catégorie supérieure. Il ne faut pas hésiter à dialoguer avec les éducateurs/entraîneurs en cas de problème.

Nous incitons familles et amis à venir supporter nos adhérents, ils ne doivent cependant pas se substituer à l'éducateur/entraîneur en donnant des consignes de jeu.

Excepté pour les U7/U9, il est interdit pour les parents de joueurs (sauf demande de l'éducateur) de pénétrer dans les vestiaires.

Tout manquement à la morale, à l'éthique ou à l'image du club sera sanctionné.

Les matériels, moyens et équipements mis à la disposition des joueurs doivent aussi être respectés.

Je participe au nettoyage des vestiaires, buvette et club house. Je respecte le tri des déchets mis en place par le club.

## **Article 4 : Respect des horaires de rendez-vous, retard ou absence.**

Chaque adhérent s'engage à honorer sa convocation dans quelque équipe que ce soit et à être à l'heure prévue sur la convocation pour les matchs ainsi que pour les entraînements.

Pour les enfants, il est important de rappeler que le club n'est pas une garderie, et qu'il convient de reprendre les enfants dès la fin de l'entraînement ou à l'heure prévue à l'issue des compétitions.

Le club décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.

Il est impératif de prévenir les éducateurs/entraîneurs en cas de retard ou d'absence.

#### **Article 5 : Transports occasionnels (voitures personnelles).**

Le paiement de la cotisation ne dispense pas les parents et les joueurs de participer au transport des joueurs dans leur voiture selon un planning établi. Ils le font alors sous leur entière responsabilité.

Si le nombre de voitures est insuffisant, le responsable de l'équipe pourra décider d'annuler le déplacement.

#### **Article 6 : Hygiène**

Nous incitons tous les joueurs, quel que soit leur âge, à prendre la douche après les entraînements et les matchs.

Nous souhaitons que tous les joueurs se changent au début et à la fin de chaque entraînement et matchs notamment par respect pour les parents et/ou dirigeants accompagnateurs lorsque nous remontons dans les voitures après la pratique.

#### **Article 7 : Equipement**

Les équipements doivent être adaptés à la météo (merci aux parents de bien vérifier les sacs). Sous conseil de l'éducateur, nous autorisons une deuxième paire de chaussure à crampons vissés alu à partir de la catégorie U13 lorsque les terrains sont humides.

Les protèges tibias sont obligatoires pour les entraînements comme pour les matchs, les éducateurs/entraîneurs ne seront tenus responsables d'une blessure en cas d'absence de cet équipement.

#### **Article 8 : « Esprit Club »**

Nous incitons tous nos adhérents à participer à la vie du club.

Toute participation ou aide à l'organisation de nos manifestations extra-sportives est précieuse pour nos dirigeants et les finances du club.

J'arbitre les plus jeunes catégories selon le planning établi.

Je porte mes équipements « Gati-Foot » si je les ai achetés à la boutique pour venir aux matchs.

Je soutiens toutes les équipes du club et m'informe de leurs résultats.

#### **Article 9 : Droit à l'image**

J'informe les responsables du club en cas de refus de figurer sur des supports de communication du club (site internet, page Facebook, affiches, ...).